

Objet : FINANCES - Acquisition de mobilier et de matériel d'éveil pour les structures multi-accueil Prunel et Prestillou - demande de subvention



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 97/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEVRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Acquisition de mobilier et de matériel d'éveil pour les structures multi-accueil Prunel et Prestillou - demande de subvention

Madame le Maire indique que l'acquisition de mobilier et de matériel d'éveil pour les structures multi-accueil de la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Général pour un montant d'acquisition de 2 356.06 € HT pour la crèche Prunel et de 1 936.44 € HT pour la crèche Prestillou, soit un montant total de 4 292.50 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Général pour l'acquisition de mobilier et de matériel d'éveil pour les structures multi-accueil de la commune pour un montant total d'acquisitions de 4 292.50 € HT..

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire

Lysiane MAUREL

